



**VILLEDIEU  
INTERCOM**

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

Comité technique  
Vendredi 30 novembre 2018

Compte-rendu

Représentants du collège élus: M. Charly VARIN, M. Daniel MACE, M. Marc BRIENS, Mme Françoise MAUDUIT, Mme Dominique ZALINSKI

Représentants du collège agents: Mme Corinne BLIARD, Mme Fanny LEVILLAIN, M. François CHAUVIN, Mme Valérie BOISSEL,

## **ORDRE DU JOUR**

1. Modification du temps de travail de certains agents permanents à temps non complet
2. Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019
3. Harmonisation des entrées de la piscine aux agents de Villedieu Intercom
4. Autorisation d'absence pour le don du sang
5. Bilan social 2017
6. Election des représentants du personnel au comité technique
7. Questions diverses

## I. Modification du temps de travail de certains agents permanents, à temps non complet

Le comité technique est appelé à adopter la modification des durées hebdomadaires de service dont la variation dépasse 10 %.

Les diminutions de temps de travail sont liées à la suppression des TAP (temps d'activité périscolaire). La collectivité a proposé à ces agents un reclassement au service des centres de loisirs mais les agents préfèrent une modification de leur quotité d'heures. Sont concernés les emplois suivants :

Emploi concerné (grade)	Durée hebdomadaire de travail		Date d'effet
	Ancienne	Nouvelle	
ATSEM principal 2 <sup>e</sup> classe	10/35e	7/35e	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Adjoint d'animation	14,75/35e	13,20/35e	1 <sup>er</sup> janvier 2019

Les augmentations de temps de travail sont liées au départ à la retraite d'un agent. Sont concernés les emplois suivants :

Emploi concerné (grade)	Durée hebdomadaire de travail		Date d'effet
	Ancienne	Nouvelle	
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	6/35 <sup>e</sup>	9.5/35e	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Adjoint technique	5.75/35 <sup>e</sup>	11.50/35 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> janvier 2019

### Avis du comité technique du 30 novembre 2018 :

Collège employeur		Collège représentant du personnel	
Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
X		X	

## II. Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019

La modification du tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, est nécessaire aux motifs suivants :

- Modification du temps de travail de certains agents permanents
- Avancements de grades
- Départs à la retraite

Cadres d'emplois	Grades	TC	TNC	Quotité temps de travail TNC		Poste pourvu	Poste à pourvoir
Attachés	Attaché territorial	7	0			7	0
	Attaché principal	0	0			0	0
Rédacteurs	Rédacteur territorial	2	0			2	0
	Rédacteur territorial principal 2e classe	2	0			1	1
	Rédacteur territorial principal 1ère classe	0	0			0	0
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0			0	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe	6	0			<del>2</del> 5	<del>4</del> 1
	Adjoint administratif principal 2e classe	0	1	18h	18/35	<del>1</del> 0	<del>0</del> 1
	Adjoint administratif territorial	4	0			<del>4</del> 2	<del>0</del> 2
	Adjoint administratif territorial	0	1	17h	17/35	1	0
	Adjoint administratif territorial	0	1	20H	20/35	1	0
Techniciens territoriaux	Technicien	1	0			0	1
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1ère classe	3	0			<del>2</del> 3	<del>1</del> 0
	Adjoint technique principal 2ème classe	7	0			<del>4</del> 6	<del>3</del> 1
	Adjoint technique principal 2ème classe	0	1	12h52	12.87/38	0	1
		0	1	3h00	3/35	0	1
	Adjoint technique territorial	8	0			<del>5</del> 2	<del>3</del> 6
	Adjoint technique territorial	0	1	7h	7/35	1	0
	Adjoint technique territorial	0	1	17h00	17/35	1	0
	Adjoint technique territorial	0	1	8h37	8.62/35	1	0
	Adjoint technique territorial	0	1	11h45	11.75/35	1	0
	Adjoint technique territorial	0	1	1h33	1.54/35	1	0

	Adjoint technique territorial	0	1	8h06	8.10/35	1	0
	Adjoint technique territorial	0	1	4h21	4.36/35	1	0
	Adjoint technique territorial	0	± 0	12h52	12.87/35	± 0	0
	Adjoint technique territorial	0	1	3h00	3/35	1	0
	Adjoint technique territorial	0	± 0	5h45	5.75/35	± 0	0
	Adjoint technique territorial	0	1	11h30	11.50/35	1	0
	Adjoint technique territorial	0	1	30h00	30/35	1	0
	Adjoint technique territorial	0	1	18h00	18/35	1	0
	Adjoint technique territorial	0	1	6h40	6.67/35	1	0
	Adjoint technique territorial	0	1	19h00	19/35	± 0	0 1
Animateurs	Animateur principal 1ère classe	1	0			1	0
	Animateur	3	0			3	0
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal 2e classe	0	1	16h45	16.76/35	1	0
	Adjoint d'animation principal 2e classe	0	1	18h33	18.55/35	0	1
	Adjoint territorial d'animation	4	0			3	1
	Adjoint territorial d'animation	0	1	8h55	8.91/35	1	0
	Adjoint territorial d'animation	0	3	5h00	5/35	0 1	± 2
	Adjoint territorial d'animation	0	1	4h15	4.25/35	1	0
	Adjoint territorial d'animation	0	1	28h00	28/35	1	0
	Adjoint territorial d'animation	0	1	31h00	31/35	± 0	0- 1
	Adjoint territorial d'animation	0	± 0	14h45	14.75/35	± 0	0
	Adjoint territorial d'animation	0	1	13h12	13.20/35	1	0
	Adjoint territorial d'animation	0	1	18h33	18.55/35	1	0
	Adjoint territorial d'animation	0	1	14h26	14.44/35	1	0
	Adjoint territorial d'animation	0	1	24h00	24/35	1	0
	Adjoint territorial d'animation	0	± 0	7h45	7.75/35	± 0	0
	Adjoint territorial d'animation	0	1	17h30	17.50/35	0	1
	Adjoint territorial d'animation	0	± 0	9h00	9/35	± 0	0
	Adjoint territorial d'animation	0	1	11h18	11.30/35	1	0
	Adjoint territorial d'animation	0	1	17h00	17/35	0	1

	Adjoint territorial d'animation	0	1	4h20	4.34/35	0	1
	Adjoint territorial d'animation	0	1	12h43	12.72/35	1	0
	Adjoint territorial d'animation	0	1	9h32	9.53/35	<del>± 0</del>	<del>0 1</del>
	Adjoint territorial d'animation	0	1	15h30	15.50	<del>± 0</del>	<del>0 1</del>
Conseillers territoriaux des APS	Conseillers des APS	1	0			1	0
Educateurs territoriaux des APS	Educateur des APS principal 2ème classe	1	0			1	0
	Educateur des APS	<del>4 0</del>	0			<del>3 0</del>	<del>± 0</del>
EJE	Educateur principal de Jeunes Enfants	1	0			1	0
ATSEM	ATSEM principal 2ème classe	1	0			<del>± 0</del>	<del>0 1</del>
	ATSEM principal 2ème classe	0	<del>± 0</del>	2h45	2.75/35	<del>± 0</del>	0
	ATSEM principal 2ème classe	0	<del>± 0</del>	10h00	10/35	<del>± 0</del>	0
	ATSEM principal 2ème classe	<del>0</del>	<del>1</del>	<del>7h00</del>	<del>7/35</del>	<del>1</del>	<del>0</del>
	ATSEM principal 2ème classe	0	1	10h10	10.16/35	1	0
	ATSEM principal 1ère classe	1	0	35h00	35/35	<del>0 1</del>	<del>± 0</del>
	ATSEM principal 1ère classe	0	<del>± 0</del>	6h	6/35	<del>± 0</del>	0
	ATSEM principal 1ère classe	<del>0</del>	<del>1</del>	<del>9h30</del>	<del>9.5/35</del>	<del>1</del>	<del>0</del>
Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire	1	0			1	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	2	0			<del>± 2</del>	<del>± 0</del>
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	0	1	18h00	18/35	1	0
	Adjoint territorial du patrimoine	4	0			<del>3 2</del>	<del>± 2</del>
<b>TOTAL</b>		<del>64</del> <b>61</b>	<del>49</del> <b>42</b>			<del>83</del> <b>73</b>	

Tableau des effectifs des emplois occasionnels

Grades	TC	TNC	Quotité de temps de travail		Poste pourvu	Poste à pourvoir
Adjoint administratif	2	0			0	2
Adjoint technique	2	0			1	1
Adjoint technique	0	1	14h	14/35	0	1
Adjoint d'animation	5	0			1	4
Adjoint d'animation	0	1	8h	8/35	0	1
Adjoint d'animation	0	3	30h	30/35	3	0
Adjoint d'animation	0	2	20h	20/35	2	0
Adjoint animation	0	2	25h	25/35	2	0
Adjoint animation	0	1	26h	26/35	1	0
Adjoint d'animation	0	1	1h50	1.8/35	1	0
Adjoint d'animation	0	1	7h30	7.5/35	1	0
Adjoint d'animation	0	1	13h00	13/35	1	0
Adjoint d'animation	0	1	4h30	4.5/35	1	0
Animateur	1	0			1	0

**Avis du comité technique du 30 novembre 2018 :**

Collège employeur		Collège représentant du personnel	
Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
<b>X</b>		<b>X</b>	

**III. Harmonisation des entrées de la piscine aux agents de Villedieu Intercom**

Il est rappelé que les agents de l'ex CDC de Villedieu bénéficient de la gratuité des entrées de la piscine pour eux-mêmes, leur conjoint et leurs enfants, alors que les autres agents ne bénéficient d'aucun avantage.

Lors du comité technique du 08 juin 2018, après discussion, et afin d'harmoniser cette pratique, les représentants du comité technique ont décidé de proposer d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, la gratuité des entrées de la piscine, à chaque agent de la collectivité recruté pour une durée d'au moins 3 mois.

Les représentants des élus ont proposé que la collectivité contacte l'Amicale du Personnel afin d'évoquer la possibilité de mettre en place un tarif préférentiel pour les conjoints et les enfants de ses membres, selon les modalités de l'Amicale.

Cette proposition a été présentée au conseil communautaire le 28 juin dernier, celui-ci a décidé

- de sursoir à cette délibération
- de travailler avec l'amicale sur cette question

Le conseil communautaire a estimé qu'à partir du moment où une amicale du personnel est créée au sein de la collectivité, c'est à cette association de gérer ce type de demande. Ce dossier ne relèverait donc plus ni du comité technique, ni du conseil communautaire.

Si l'amicale souhaite proposer cette activité aux adhérents, elle en définira les modalités et présentera une demande de subvention à la collectivité.

#### **IV. Autorisation d'absence pour le don du sang**

Sur le fondement de l'article D 1221-2 du Code de la Santé Publique et de la réponse ministérielle n°50 du 18 décembre 1989, des autorisations d'absence, avec maintien du traitement, peuvent être accordées par l'autorité territoriale pour le don du sang. Aucune durée n'étant habituellement précisée, l'autorisation d'absence est donc déterminée de façon discrétionnaire par l'autorité territoriale.

Il est proposé aux membres du comité technique d'accorder à chaque agent, l'absence suivante :

Evènement	Durée
Don du sang	Durée du temps du don + déplacement entre le lieu de travail et de prélèvement

Collège employeur		Collège représentant du personnel	
Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
X		X	

#### **V. Bilan Social 2017**

L'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, inscrit l'obligation pour l'autorité territoriale de présenter au moins tous les 2 ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité.

Ce rapport, communément appelé bilan social, indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité. Il dresse notamment le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation, des demandes de travail à temps partiel...

Le bilan social de l'année 2017 est présenté au comité technique de Villedieu Intercom. La rubrique absentéisme comporte une anomalie. En effet, dans le calcul du taux d'absentéisme global, n'ont pas été comptabilisés les congés maternité. Le service ressource prendra contact avec le Centre de Gestion afin de rectifier ces chiffres.

**Avis du comité technique du 30 novembre 2018 :**

Collège employeur		Collège représentant du personnel	
Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
X		X	

## **VI. Elections des représentants du personnel au comité technique**

Il est rappelé que les élections des représentants du personnel au comité technique auront lieu le 06 décembre prochain

Le nombre de représentants titulaires, comme celui des suppléants est fixé à 5.

La liste présentée par l'UNSA a été déposée à la collectivité le 22 octobre 2018.

Les candidats sont : Mme BLIARD Corinne, M. CHAUVIN François, Mme SCHNEIDER Carole, Mme LEVILLAIN Fanny, Mme CATHERINE Nathalie, Mme DAVID Angeline, M. BARBEDETTE Franck, Mme BOISSEL Valérie.

Deux sièges ne seront pas pourvus faute de candidat, l'attribution de ces sièges sera faite par tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité. Ce tirage au sort aura lieu le jeudi 06 décembre 2018 à 10 heures.

## **VII. Questions diverses**

Les représentants du personnel demandent si les agents mis à l'honneur, lors de la remise de médaille pourraient prétendre à une prime par la collectivité.

A ce jour, une prestation sociale est versée à l'agent, par l'intermédiaire de CNAS. Le montant est de :

- 170 € pour la médaille d'argent
- 185 € pour une médaille de vermeil
- 245 € pour une médaille d'or

Les représentants du personnel souhaitent savoir si les agents en CDI pourraient prétendre à une titularisation. Le collègue élu informe que si les agents en CDI de droit public étaient titularisés, suite à l'obtention d'un concours, ils pourraient se retrouver à un échelon inférieur à celui négocié lors de la signature du CDI. En effet, en cas de titularisation, seule l'ancienneté permet de fixer l'échelon. Le traitement de base indiciaire serait donc impacté.

Les représentants du personnel demandent une revalorisation des tickets Kadéos.



Les prochaines réunions du comité technique sont fixées le :

- Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019
- Vendredi 21 juin 2019
- Vendredi 22 novembre 2019

Le secrétaire du collège des agents

Fanny LEVILLAIN

Le représentant des élus

Daniel MACE